



**Le ministre d'Etat, secrétaire général de la présidence de la République (SG/PR), Ferdinand Ngoh Ngoh, n'est pas d'accord avec la décision du ministre de la Santé publique (Minsanté), Manaouda Malachie, ayant relevé Martin Nomo, cadre d'administration, de ses fonctions de chef de service du budget de ce département ministériel.**

Dans une correspondance datée du 4 août 2021, le SG/PR demande au secrétaire général des services du Premier ministre « *de veiller, en liaison avec les ministres de la Santé, de la Fonction publique et des Finances, au rétablissement de l'intéressé dans ses droits* ». Pour motiver sa demande Ferdinand Ngoh Ngoh fait observer que la gestion de Martin Nomo « *a été reconnue conforme à la réglementation par le ministre des Finances* ».

Or, la décision du Minsanté prise le 23 janvier 2019 relève ce responsable de ses *fonctions* « *pour une période de 3 mois, éventuellement renouvelables, pour manquements graves à l'éthique et à la déontologie professionnelles* ». Avant de prendre cette sanction, Manaouda Malachie a fait un « *compte rendu des indécidatesses de certains responsables* » du Minsanté au SG/PR le 5 février 2019. Soit juste un peu plus d'un mois après sa nomination.

**Trois bureaux pour un responsable**

« *Le chef service du budget occupait à lui seul trois bureaux, dont l'un était logé au cabinet. Face à son opposition de libérer ce bureau auquel il ne saurait prétendre n'étant pas personnel de mon cabinet, nous avons dû recourir à la contrainte policière pour y parvenir et avons mis le bureau sous scellés* », explique Manaouda Malachie.

Dans sa correspondance, il précise que cette expulsion a sans doute décidé Martin Nomo à déclarer spontanément que dans le bureau scellé se trouve une somme de 150 millions contenue dans un coffre-fort. Le décompte fait par la police révèle plutôt que le coffre-fort contenait 224,7 millions FCFA. Cette somme représente le reliquat de la dotation du gouvernement aux activités de l'ONG humanitaire Mercy Ships.

Mais, regrette le Minsanté, alors que l'ONG a bouclé ses activités en 2017, plus d'un an après le compte d'emploi de la dotation publique n'est toujours pas apuré. « *J'ai instruit le reversement de cette somme à la paierie spécialisée du ministère de la Santé publique* », note Manaouda Malachie.

Effectivement, dans une correspondance datée du 5 février 2019, le payeur spécialisé auprès du Minsanté informe Manaouda Malachie avoir été saisi d'une demande de reversement de la somme de 224,7 millions représentant le reliquat des ressources débloquées pour les activités de l'ONG humanitaire Mercy Ships depuis le 23 janvier. Il a délivré une quittance à Martin Nomo en contrepartie des sommes reversées dans les caisses de la paierie.

### **Comptes de 10 caisses d'avance non apurés**

Mais, constatant que le chef de service du budget gère 7 des 10 caisses d'avance du Minsanté « *sans avoir produit la moindre pièce justificative à date* », Manaouda Malachie ordonne, en collaboration avec le ministère des Finances, « *l'inventaire général de base du ministère, le contrôle des engagements budgétaires en instance de liquidation et d'ordonnancement par la brigade de contrôle de la direction générale du Budget, l'apurement et la clôture des régies d'avances du ministère par la direction générale du Budget* ».

D'après la correspondance du SG/PR, cette mission du ministère des Finances a établi la conformité de la gestion du chef de service du budget à l'orthodoxie budgétaire. Ce qu'on conteste au Minsanté, soupçonnant que le rapport de la commission a été vicié. Car 4 membres de cette commission seraient originaires de la même localité que le mis en cause. Martin Nomo a d'ailleurs reconnu les faits dans une lettre datée du 7 février 2019. « *Par la présente, je tiens à vous présenter mes sincères excuses pour mon manquement à l'éthique et à la déontologie professionnelles dont fait mention ma décision de suspension* », écrit-il au Minsanté. Et il prend l'engagement « *de tout mettre en œuvre pour que tels actes ne se reproduisent plus à l'avenir* ».

Interrogé par SBBC sur l'authenticité de cette lettre manuscrite, Martin Nomo visiblement dans l'embarras lâche : « *Je ne peux pas dire oui, je ne peux pas dire non, n'ayant pas la lettre devant moi* ».

**Ref: StopBlaBlaCam**

---